

Compte rendu de la réunion d'information du lundi 27 mars 2017 concernant le regroupement de stériles miniers au Vignaud

Étaient présents : Philippe CHOPIN préfet, Jean-Jacques LOZACH sénateur, Michel VERGNIER député, Eric CORREIA conseiller régional et président de la communauté d'agglomération du Grand Guéret, Philippe BAYOL et Armelle MARTIN, conseillers départementaux de St-Vaury, les maires de Vareilles et Champsanglard, Jean-Bernard DAMIENS, vice-président à la communauté d'agglomération du Grand Guéret, Olivier MAUREL Secrétaire Général de la Préfecture, des représentants de la DREAL, de l'ASN, de la société AREVA

Nous étions 16 personnes - habitants d'Anzême et élus - autorisées à accompagner Alain FAVIERE, maire d'Anzême:

Habitants d'Anzême : FOREAU Christelle, PETIT Véronique, DA SILVA COSTA Toni, LUINAUD Pierre, MARTIN Patrick, SOUBRANT Jean

Elus d'Anzême : BEAUDROUX Nicole 1ere adjointe, CONSTANTIN Jacques 2eme adjoint, BARBE Yvette, GUITTARD Viviane, RENON Ghislaine conseillères municipales, LEMOINE Jean-François conseiller municipal

Autres élus : BARNAUD François, maire de Saint-Fiel ; BATHIER Jean-Louis, maire du Bourg d'Hem ; LANDOS Claude, maire de La Celle Dunoise ; LECRIVAIN Jean-Pierre, maire de Jouillat ; AUCHAPT Eric, président du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la vallée de la Creuse

Nous souhaitions être également accompagnés de 2 membres de la commission de suivi de sites au titre du collège associations de défense de l'environnement - Antoine GATET, association Sources et Rivières du Limousin et Jean-Pierre MINNE, président de l'association Oui à l'avenir - mais ils n'ont pas été autorisés à y participer et nous le regrettons vivement.

Monsieur le Préfet a commencé la séance en indiquant que cette réunion d'information devait être pour chacun l'occasion de poser toutes les questions qu'ils souhaitaient. Cela fut le cas.

Pascal BOISAUBERT de l'Agence de Sûreté Nucléaire a d'abord rappelé le cadre dans lequel se situait cette décision de regroupement de stériles miniers sur le site du Vignaud :

- plan national de gestion des déchets et matières radioactives
- lettre de cadrage du ministre BORLOO qui, pour la gestion des stériles indique qu'il faut les retirer des sites où une incompatibilité a été identifiée et les transférer d'où ils ont été extraits

Pascal BOISAUBERT après nos interventions a reconnu que dans notre cas, des stériles miniers vont être regroupés au Vignaud alors qu'ils ont été extraits ailleurs et que la seule première tranche de travaux (2000 à 2500m³) va doubler la quantité de stériles déjà présente sur le site.

Mme Isabelle Hubert (DREAL) a indiqué que les travaux effectués ont pour objectif d'améliorer la situation aussi bien à l'endroit où les stériles sont stockés actuellement qu'à l'endroit où ils vont être regroupés.

Nous avons expliqué au Préfet que ce n'était malheureusement pas le cas au Vignaud. En autorisant dans son arrêté un regroupement pouvant aller jusqu'à 10.000m³ de stériles soit 5 fois plus que ce qu'il comporte actuellement, on n'améliore en rien la situation ni en terme de risque, ni en terme paysager : 10.000m³ sur une surface indiquée de 1.500m² cela fait un terril de 6,66m de haut plus 40cm de matériaux inertes et terre végétale dessus. Une étude des risques dus au ruissellement, aux effondrements, aux infiltrations est nécessaire.

Pour nous, si on peut se féliciter que l'Etat fasse les travaux nécessaires pour retirer les stériles de certains endroits en Creuse où ils pourraient poser problème, il est nécessaire que l'Etat s'assure avant de les regrouper à un autre endroit que le nouveau site de stockage ne posera pas de problème à court comme à très long terme.

Pour cela, nous avons demandé l'arrêt des travaux et qu'une recherche hydrogéologique soit effectuée pour évaluer notamment les conséquences sur l'eau et que le site soit d'abord classé ICPE installation Classée pour la Protection de l'Environnement ce qui n'est pas le cas pour le moment du site du Vignaud contrairement à Domeyrot où existe un site de stockage répondant à cette norme.

Les différents spécialistes ont expliqué quelles étaient les normes sanitaires et tous les contrôles effectués et ont tenu à rassurer tout le monde en indiquant que pour les habitants du Vignaud, pour les promeneurs qui passent à proximité du site, pour les animaux pâturant à proximité du site, pour le captage d'alimentation en eau potable, il n'y avait pas de risques et que les résultats des contrôles sont là pour en attester et continueront d'être effectués.

Nous avons ensuite insisté longuement sur la problématique de l'eau qui est le sujet le plus prégnant chez les habitants. Les ruisseaux de la Roche, de Besse et la Creuse avec le captage de la station d'Alimentation en Eau Potable se trouvent en zone Natura 2000 et respectivement à seulement 300m, 400m et 1200m du site AREVA. Cette eau alimente les foyers de 10 communes, plus si on considère les connexions entre réseaux.

Nous avons demandé que le SIAEP soit associé aux études d'impact et aux contrôles et que l'information relative aux résultats des contrôles de radioactivité dans l'eau destinée à l'alimentation humaine soit accessible.

En conclusion, après s'être assuré que personne n'avait plus de questions à poser ou de remarques à faire, Monsieur le Préfet a fait part de ses engagements :

- interroger le ministère de l'écologie sur la possibilité dans son arrêté de réduire à 2000 ou 2500 m³ au lieu de 10.000 m³, la quantité maximale de stériles susceptible d'être apportée sur le site du Vignaud
- modifier dans l'article 7 de son arrêté, la durée après les travaux du prélèvement annuel pour contrôle de la qualité radiologique des eaux du ruisseau de Besse, de la Roche et en amont du captage pour l'alimentation en eau potable avec analyses en uranium et radium solubles afin que cette durée soit sur le long terme au lieu de se terminer en 2018
- réorganiser après le 18 juin, période de réserve électorale oblige, une réunion publique d'information à la salle polyvalente d'Anzême.
- en attendant diffuser un argumentaire pour informer la population sur ce sujet de regroupement des stériles miniers
- avant cette date du 18 juin, si des habitants d'Anzême ou des élus le souhaitent, réorganiser une réunion à la préfecture selon les mêmes modalités que ce 27 mars 2017
- communiquer à la municipalité d'Anzême toutes les semaines ou tous les 15 jours pendant la durée des travaux les données du registre de la société AREVA Mines (date et quantité de stériles reçus, provenance des stériles, activité massique des stériles ou concentration massique en uranium) ainsi que, le cas échéant, les résultats correspondants des contrôles effectués par l'Etat
- communiquer à la municipalité d'Anzême les résultats des différentes analyses de l'eau prévues à l'article 7 ainsi que ceux des analyses de l'air

Nous prenons acte de vos engagements mais nous vous rappelons que nous souhaitons que l'Etat s'assure avant de choisir un site pour regrouper les stériles concernés que cela est fait en toute légalité et que ce site de stockage ne posera pas de problème à court comme à très long terme.

Pour cela, nous demandons :

- l'arrêt des travaux au Vignaud pour donner le temps de faire entre autre des recherches hydrogéologiques pour évaluer notamment les conséquences sur l'eau
- que le site finalement choisi soit d'abord classé ICPE installation Classée pour la Protection de l'Environnement